

**COMPTE-RENDU DE LA
RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 4 MAI 2021 – 20h30**

Date de convocation : 28/04/2021

| Membres | Présent | Absent | Donne pouvoir à |
|------------------------------|---------|--------|-----------------|
| M. CHACHIGNON Alain | X | | |
| Mme CHATELAIN Danielle | X | | |
| M. LEBRET Olivier | X | | |
| Mme DECOUX Annick | X | | |
| M. THIBAUT Serge | X | | |
| Mme GAZANGEL Emmanuelle | X | | |
| Mme MARTINS Rosa | X | | |
| M. PESTIE Cédric | X | | |
| Mme AUVRAY Gaëlle | X | | |
| M. MAINEMARE Guillaume | X | | |
| Mme LHOSTE Emilie | X | | |
| M. PHELUT Jean-Marc | X | | |
| Mme MARINVAL Marie-Christine | X | | |
| M. SERGENT Hugues | X | | |
| Mme GUENAND Mélanie | X | | |
| M. BERNARD Cédric | X | | |
| Mme CORNET Laetitia | X | | |
| M. ARNAULT Claude | X | | |
| Mme CHARDON Axelle | | X | |

Mme Marie-Christine MARINVAL est désignée secrétaire de séance (art. L. 2121-15 du CGCT).

Approbation du compte-rendu de séance du 06 avril 2021 à l'unanimité des membres présents.

ORDRE DU JOUR :

- Convention de groupement de commandes pour le comblement de forages communaux de production d'eau potable avec la CCPNL
- Urbanisme : Avis à donner sur un dossier de Certificat d'Urbanisme opérationnel pour une éventuelle extension du réseau SICAP
- Demande de subvention de l'association ASELCO d'Outarville
- Subvention au CCAS
- Urbanisme : DIA
- Occupation de la salle des fêtes
- Tableaux pour la tenue des bureaux de vote des 20 et 27 juin 2021
- Devis
- Affaires générales

1- Convention de groupement de commandes pour le comblement de forages communaux de production d'eau potable avec la CCPNL – Délibération n°2021-33

La Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret se propose d'organiser un groupement de commandes pour le comblement des anciens forages d'adduction en eau potable. Une subvention pourra être demandée auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et le reste à charge des travaux serait ensuite facturé aux communes.

Ce groupement de commande s'adresse aux communes et aux syndicats concernés par cette opération. Par le biais de cette convention, la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret est désignée comme coordinateur du groupement de commandes.

- Vu le code de la commande publique et notamment les dispositions des articles L.2113-6 à L.2113-8,
- Vu le projet de convention de groupement de commandes de la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret pour le comblement des anciens forages d'adduction en eau potable.

Entendu l'exposé du Maire,

Décision du conseil municipal :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (18 voix pour), le conseil municipal, **DÉCIDE** :

- D'adhérer au groupement de commandes de la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret pour le comblement des anciens forages d'adduction en eau potable,
- D'accepter les termes de la convention constitutive de groupement, annexée à la délibération,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention constitutive de groupement et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

2- Urbanisme : Avis à donner sur un dossier de Certificat d'Urbanisme opérationnel pour une éventuelle extension du réseau SICAP – Délibération n°2021-34

Dans le cadre de l'instruction d'un Certificat d'Urbanisme opérationnel n°CUB 045 025 21 N 0007, le centre instructeur de Pithiviers, demande au Conseil Municipal son avis sur la possibilité de prise en charge d'une extension du réseau électrique d'environ 140 m, à Gueudreville. Le coût estimé de l'extension par la SICAP s'élève à 7886.00€ HT.

Le plan de l'extension projetée est transmis à chaque membre de l'assemblée délibérante.

Le terrain concerné par la demande est situé en zone A (agricole) pour laquelle est indiqué au Titre IV du Plan Local d'Urbanisme en vigueur que « cette zone est principalement affectée à l'agriculture et qu'il convient de protéger de l'urbanisation pour ne pas y porter atteinte ».

La décision du Conseil Municipal est nécessaire pour la continuité de l'instruction du dossier de CUB.

Décision du conseil municipal :

Après en avoir délibéré, à la majorité avec 0 voix pour, 17 contre et 1 abstention de M. Alain CHACHIGNON, le conseil municipal, **REFUSE** la prise en charge de l'extension du réseau électrique liée au CUB n°045 025 21 N0007.

3 – Demande de subvention de l'association ASELCO d'Outarville – Délibération n°2021-35

Monsieur le Maire présente une demande de subvention de l'association ASELCO qui compte 6 adhérents habitant la commune de Bazoches-les-Gallerandes.

Le dossier est mis à l'étude des membres du Conseil Municipal

Considérant que l'association ASELCO n'a pas son siège social à Bazoches-les-Gallerandes mais à la mairie d'Outarville,

Considérant qu'une association similaire existe sur la commune de Bazoches-les-Gallerandes et est subventionnée par celle-ci,

Décision du conseil municipal :

Après en avoir délibéré, à la majorité avec 0 voix pour, 14 contre et 4 abstentions (M. SERGENT, M. PHELUT, Mme LHOSTE et Mme MARINVAL), le conseil municipal, **DÉCIDE** de ne pas verser de subvention à l'association ASELCO.

4 – Subvention au CCAS – Délibération n°2021-36

Lors du vote du Budget Primitif de l'exercice 2021, il a été approuvé une subvention d'un montant de 1500€ (mille cinq cents euros) à la section du Centre d'Action Sociale de la Commune de Bazoches-les-Gallerandes.

Monsieur le Maire propose donc le versement de la subvention au CCAS d'un montant de 1500€.

Décision du conseil municipal :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (18 voix pour), le conseil municipal, **DÉCIDE** de verser la subvention d'un montant de 1500 euros au Centre Communal d'Action Social pour l'exercice 2021.

DIT que la dépense correspond aux crédits inscrits au budget principal de la commune chapitre 65 compte 657362.

5 – Urbanisme : DIA

Conformément à la Délibération n°2020-21 portant délégation des attributions du Conseil Municipal au Maire, pour la durée du mandat, ci-dessous une Déclaration d'Intention d'Aliéner pour laquelle la commune n'a pas fait valoir son droit de préemption :

- N°04/2021 – 9 place de l'Eglise – Consorts MARQUIE

Déclaration d'Intention d'Aliéner pour laquelle le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal, bien qu'étant porteur de la délégation d'attribution du Conseil Municipal :

- N°05/2021 - 4 Grande Rue – DEBELLU Loïc (ancienne boulangerie)

Avis du Conseil Municipal :

À l'unanimité des membres présents (18 voix), le Conseil Municipal rejoint l'avis de M. le Maire de ne pas préempter le bien situé au 4 Grande Rue (ancienne boulangerie).

6 – Occupation de la salle des fêtes de Bazoches et la salle n°2 – Délibération n°2021-37

Les salles communales étant fermées depuis plusieurs mois pour cause de crise sanitaire (covid-19), c'est l'occasion de revoir l'occupation de celles-ci, notamment celle du vendredi, avant la reprise des associations.

En effet, pour les locations le week-end, afin de permettre la réalisation des états des lieux le vendredi, il serait souhaitable de libérer certains créneaux.

Il est donc proposé de réduire les créneaux associatifs du vendredi.

Décision du conseil municipal :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (18 voix pour), le conseil municipal, **DÉCIDE** qu'à compter de la reprise de leurs activités, les associations devront libérer les salles communales à 18h30 le vendredi.

DIT Le règlement des salles communales devra être modifié.

7 – Composition des bureaux de vote des scrutins des 20 et 27 juin 2021

En vue de l'organisation des élections des conseillers régionaux et départementaux des 20 et 27 juin 2021, il convient de préparer la liste des assesseurs qui tiendront les bureaux de vote. Ils seront doublés donc 2 bureaux à Bazoches et 2 bureaux à Izy.

Il est rappelé que :

- La fonction d'assesseur de bureau de vote fait partie des fonctions dévolues par les lois aux conseillers municipaux.

- L'article R.42 du code électoral prévoit que chaque bureau de vote est composé de : un président, au moins deux assesseurs et un secrétaire.

Les deux assesseurs sont :

- prioritairement, des personnes désignées par les candidats ou les listes, pris parmi les électeurs du département ;
- en complément, des conseillers municipaux, désignés dans l'ordre du tableau, puis le cas échéant, des électeurs du département, désignés par le maire pour pallier toute carence des assesseurs des listes.

Observations : Les tableaux définitifs de la composition des bureaux de vote des 20 et 27 juin 2021 seront transmis ultérieurement à chaque membre.

8 – Devis

| BUDGET EAU | | | | |
|------------|----------------------------------|------------|------------|--|
| ENTREPRISE | OBJET DU DEVIS | PRIX HT | PRIX TTC | OBSERVATION |
| SAUR | Débitmètres Gueudreville et Stas | 15 410,00€ | 18 492,00€ | Une demande de subvention sera effectuée |

9 – Affaires Générales

- Problème de pression de l'eau :

Ces derniers jours, une forte baisse de pression d'eau, voire plus d'eau du tout dans certains secteurs de la commune et au hameau de Stas, a été remarqué.

Ce problème est lié aux travaux de la déviation réalisés par le Conseil Départemental du Loiret.

Sa réalisation nécessite actuellement une grande quantité d'eau, ce qui provoque ces problèmes de distribution. Cette nuisance devrait s'arrêter en fin de semaine.

Une information à ce sujet sera diffusée sur Panneau Pocket.

Hugues Sergent indique qu'au constat de cette baisse de pression, les ouvriers devaient certainement aspirer l'eau au lieu de la tirer. Le fait d'aspirer peut créer des dommages sur les canalisations.

- Rétrocession du lotissement « Clos des Champarts » :

Faisant suite au rendez-vous entre Maître Virginie RODANGE-POIGNON et M. le Maire, accompagné de M. Lebret, il en ressort que le plan de récolement des réseaux n'a pas non plus été fourni au notaire. Maître RODANGE-POIGNON a indiqué que le lotisseur « aiderait à trouver ce plan ». Concernant la parcelle n°E1985, aucune servitude n'existe à ce jour, et pourtant les réseaux passent sous cette dernière. Maître RODANGE-POIGNON a indiqué qu'une servitude n'était pas nécessaire mais la commune souhaite que la rétrocession se passe en toute transparence tant vis-à-vis des administrés que de la collectivité et souhaite donc qu'une servitude soit établie comme il se doit.

- PLUI :

Une réunion se déroulera le mercredi 9 juin à 20h à la salle des fêtes de Bazoches, pour la présentation du PADD, aux membres du Conseil Municipal.

Les corrections effectuées à la réunion de travail sur le PLUI ont été transmises au bureau d'étude.

Il sera possible de réserver des terrains sous condition d'avoir un projet. Le décompte des maisons part de 2019. Dans les hameaux le zonage 1AU disparaîtra conformément au PADD.

Certaines zones 1AU du PLU actuel vont probablement disparaître à Bazoches en fonction du bureau d'étude.

- Remerciements :

Lecture des remerciements de M. et Mme FOUCHER Rémi adressés au Conseil Municipal pour le dégrèvement de la part assainissement de leur facture d'eau.

Lecture des remerciements des enfants GOYER pour la composition florale offerte lors des obsèques de leur maman.

- Recyclage des masques :

Une société de fournitures administratives a démarché la mairie pour l'installation d'un container de recyclage de masques. L'avis général de l'assemblée est que l'idée est bonne, mais le problème est que le container est fabriqué en carton, donc on ne peut pas l'installer dehors. Dans l'hypothèse où il serait installé dans la mairie, les membres du Conseil Municipal doutent que les administrés se déplacent en mairie afin d'y déposer leurs masques usagers. Il ne sera donc pas donné suite.

- Vaccinations des membres des bureaux de vote pour les scrutins des 20 et 27 juin 2021 :

Pour les membres des bureaux de vote, qui souhaitent se faire vacciner contre le covid-19, dans le cadre des scrutins des 20 et 27 juin 2021, les rendez-vous de vaccination ont été pris par le cabinet médical de Bazoches et auront lieu à l'hôpital de Pithiviers.

- 14 juillet : feu d'artifice

Les établissements Bélier qui fournissent à la Commune, le feu d'artifice du 13 juillet et qui effectuent son tir, ont contacté la mairie afin de réserver l'équipe qui interviendra cette année.

Les membres du Conseil Municipal pensent qu'il est encore prématuré de se prononcer pour l'instant et souhaitent attendre les prochaines instructions du Gouvernement avant d'envisager l'organisation des festivités du 14 juillet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h47